

RAE HCERES 2019 - Coordination territoriale

Formation (DFVE)

Rappel des Orientations stratégiques du Contrat Quinquennal 2016-2020 (préconisations évaluation AERES 2015 et / ou rapport Cour des Comptes)

Contrat quinquennal

Les axes qui concernent la formation (hors FC, IO-IP, pédagogie) :

« II – Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique

- l'ESPE de Toulouse

- **Coordonner la définition d'une offre de formation**

La ComUE a animé la réflexion et la coordination sur l'offre de formation dans le cadre du processus d'accréditation 2016-20. Cette démarche se poursuivra durant le contrat car elle offre l'opportunité de porter des réflexions transversales sur des sujets importants pour la communauté universitaire »

Rapport HCERES

- « ... le travail a abouti à des propositions coordonnées de quelques co-accréditations. Globalement il apparaît que l'offre de masters se situe majoritairement sur le site de Toulouse ... Si cette configuration a obligé les établissements à mener une réflexion sur le choix des mentions qu'ils souhaitaient afficher (disciplinaire versus sectoriel), **la politique de site n'a guère été envisagée dans le prolongement. Cette politique est pourtant essentielle à prendre en compte dans la perspective du défi démographique des étudiants supplémentaires attendus dans les 5 années à venir qui ne semble pas avoir donné lieu à une réflexion collective.**

- « Dès à présent, le travail de coordination a créé un climat très positif; il a permis aux écoles d'ingénieurs de découvrir l'offre de formation universitaire et de se positionner par rapport à celle-ci. **A l'avenir, le comité suggère que la Comue veille à ce que l'offre de formation des écoles d'ingénieurs soit à son tour mieux appropriée par les universités lors des campagnes d'accréditation de ces formations par la commission des titres d'ingénieur (CTI).** Dans l'immédiat, la méthodologie adoptée a surtout favorisé la coordination des formations disciplinaires existantes ; **la Comue pourrait également être plus attentive aux parcours inter-établissements (favorisant les passerelles) et aux formations émergentes impliquant des parcours transdisciplinaires (par exemple : ingénieur/médecine ; bioéconomie/ingénieur, etc.).** »

« Concernant l'offre de formation, le processus d'accréditation a été l'occasion d'un travail de coordination, parfois de découverte, réalisé dans un climat positif et **qui devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour développer des formations émergentes et des passerelles.** »

« Recommandations : ... **Renforcer la valorisation de la pluridisciplinarité, en incluant les SHS, tant en formation qu'en recherche.** »

Cour des comptes :

« La COMUE a piloté la coordination des offres de formation et elle a posé le cadre de la coopération entre établissements. Elle n'est cependant pas intervenue pour d'éventuels choix de rationalisation qui restent du ressort des établissements. De nombreux masters sont co-accrédités par plusieurs établissements. On peut regretter que ces masters, notamment les masters internationaux, ne soient pas portés par la COMUE, ce qui aurait une valeur symbolique forte pour le regroupement. »

Bilan d'activités (actions menées, moyens mobilisés, modalités de pilotage, résultats...)

Coordonner l'offre de formation du site

Dans le cadre de l'accréditation 2016-20, suite au travail de construction de l'offre réalisé, les deux principales actions ont été :

- Coordination de la rédaction des **fiches AOF** (principe d'une fiche par mention de site, donc commune à plusieurs établissements) **et des fiches RNCP** de mentions et parcours pour une publication CNCP rapide dès l'ouverture des nouvelles formations (sept 2016)
- Construction d'une **convention de co-accréditation des masters** (signée par tous les établissements impliqués dans l'accréditation) et d'une convention d'application type permettant de définir les : conseil de perfectionnement des mentions, les rôles des responsables de mention et de parcours, les jurys, maquette de diplôme, les principes de répartition financière pour les parcours partagés, etc.

Soutenir le développement de formations innovantes

- **Le projet IDEX** (2013 à 2016) via les 4 programmes (innovation en licence, masters pluridisciplinaires, FTLV et formations en ingénierie) a permis d'inciter et accompagner le développement de formations innovantes et de formations inter-établissements (sur le programme Master, 80% des projets validés sont inter-établissements)
- **Professionalisation de la licence** : un travail de coordination d'un projet de création de parcours de licence professionnalisante dans les mentions informatique et MIASH (UT2J, UT3 et INU JFC) est en cours. Ce projet a émergé dans le cadre du projet AMI FTLV et de la mise en place du Conseil de Perfectionnement Sectoriel Numérique et réseaux.

Coordonner la définition de projets de site

Depuis 2016, un travail de coordination de la réflexion sur différents projets de site a été mené dans le cadre de différents AAP : IDEX, PIA3 NCU, PIA3 EUR, 3IA. Tous ces travaux (démarche de comité de pilotage, groupes de travail opérationnels) ont abouti à la définition de projets de site partagés par plusieurs établissements.

Suivre la mise en œuvre des réformes nationales de l'enseignement supérieur

Concernant la mise en œuvre des réformes nationales de l'enseignement supérieur (Loi ORE, mise en place du portail Master, mise en place de la césure, etc.), la COMUE n'a joué aucun rôle. Le processus de mise en œuvre est piloté par le rectorat en interaction directe avec les établissements. La COMUE a été associée (i.e. invitée aux réunions) sur les projets concernant les filières Design et Art ou la Réingénierie des diplômes du travail social (animation de deux réunions sur le sujet du fait de l'absence de gouvernance à UT2J). Concernant les campus des métiers et des qualifications, la COMUE est associée à un projet (CMQ aéronautique et spatial), mais l'opérationnalisation étant nécessairement faite avec les établissements d'enseignement supérieur, cette association tend à disparaître. Enfin, le rectorat pilote la mise en place de formations tremplin (projet national où une expérimentation doit être menée en Occitanie en septembre 2019) ; la COMUE est informée régulièrement mais n'a pas de rôle dans ce projet.

Évaluation

Coordonner l'offre de formation du site

Forces :

- Une offre de formation partagée entre établissements avec des co-accréditations au niveau Master et des parcours partagés. Une convention cadre de co-accréditation Master unique pour le site.
- La convention cadre et les conventions d'application ont permis de gérer des situations « complexes » (ex : éviter la création d'un nouveau parcours sans réflexion collective au niveau de la mention)

Faiblesses :

- Pas de suivi de la mise en place des conventions d'applications co-accréditations du fait de la lourdeur de la démarche (COMUE n'a pas été destinataire et n'a pas non plus réalisé de travail de recensement).

- Pas de réflexion globale ou de suivi de l'offre de formation durant l'accréditation du fait du rapport « gain »/ « coûts et contraintes » peu favorable pour des établissements très occupés par la mise en place des réformes.
- Pas de dynamique et de projet validés/retenus qui générerait une volonté d'aller plus loin

Coordonner la définition de projets de site

Forces :

- Une dynamique collective et une démarche adaptée (GTs, COPIL) qui a permis la définition de projets partagés (dans le cadre de l'IDEX, du PIA3 NCU notamment)

Faiblesses :

- Des projets qui n'ont pas tous été retenus et/ou déposés : IDEX, PIA3 NCU

Soutenir le développement de formations innovantes

Forces :

- De nombreux projets innovants et/ou inter-établissements créés (84)
- Une valorisation de la dimension pédagogique (Plateforme SIA) de ces projets

Faiblesses :

- Manque de moyens et de temps pour réinvestir collectivement ces projets financés par l'IDEX

Suivre la mise en œuvre des réformes nationales de l'enseignement supérieur

- Le rôle de la COMUE n'est pas identifié aujourd'hui sur ce volet.

Gouvernance

- La gouvernance, basée sur un bureau du DFVE qui valide en amont les actions menées par la COMUE, qui nomme les représentants dans les groupes de travail (commission « métiers ») et qui valide les travaux réalisés est efficace et garanti la cohérence entre les activités des établissements et de la COMUE et la pertinence politique
- Parfois un manque de communication verticale au sein des établissements (Présidents, VP, acteurs de terrain) peut fragiliser des démarches

Difficultés

- L'état des démarches et réflexions sur la structuration et le projet de site influence fortement les projets et la dynamique dans le domaine de la formation. En période transitoire (feuille de route politique en construction, divergence de points de vue), la dynamique collective est amoindrie et rend difficile le portage de démarches formations partagées (la formation est au cœur des établissements)
- Initier des démarches partagés/collectives en formation nécessite pour chaque établissement d'impulser en interne auprès de l'ensemble des formations et des enseignants des évolutions de fonctionnement très coûteuses et difficiles à porter si l'enjeu politique (projet commun) ou la plus-value n'est pas avéré et reconnu par tous.

Enjeux à adresser collectivement

Dans le cadre de la prochaine accréditation, pour participer à la lisibilité et à l'attractivité de l'offre de formation du site, nous envisageons de porter collectivement les dossiers suivants :

- Démarche d'incitation à la création de formations pluridisciplinaires, politique de co-accréditation
- Meilleure appropriation de l'offre de formation des écoles (notamment d'ingénieurs) par les établissements universitaires.
- Mise en place des CPS (Conseils de Perfectionnements Sectoriels)
- Evolution de la cartographie de l'offre de formation FI/FC (cf. fiche IO-IP)
- Blocs compétences : accompagnement à la définition des blocs de compétences
- Modalités de formation : alternance, mise en place des blocs de compétences en FC

- Démarche Qualité
- Evolution des pratiques pédagogiques
- Délivrance de diplômes par la COMUE (modalités à préciser dans le cadre de la feuille de route sur l'avenir de la COMUE)

Les éventuels autres chantiers à venir dépendront du contenu du projet de site à venir.

document de travail